

# Débat public éolien en mer de Fécamp

---

**DGEC**  
**28 mars 2013**



# Plan

- Les objectifs européens et français
- L'appel d'offres éolien en mer de juillet 2011
- Le débat public et la transition énergétique

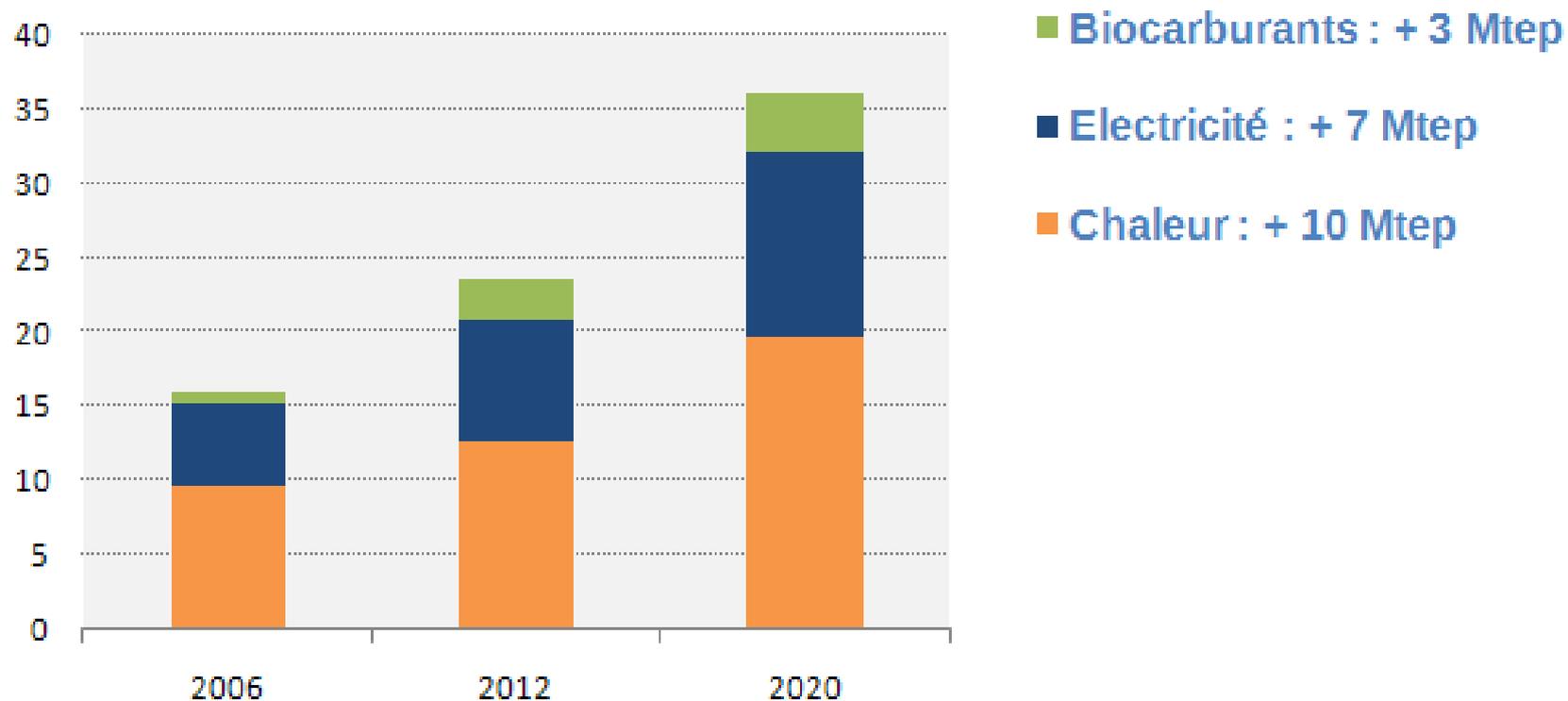
# Contexte européen

Objectif communautaire « 3 x 20 en 2020 » adopté par le Conseil européen du printemps 2007 :

- 20 % de réduction des émissions de GES entre 1990 et 2020
- 20 % d'énergie renouvelable en 2020 : dans le cadre du partage des efforts, la France s'est vu attribuer un objectif de 23 %
- 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique en comparaison avec les tendanciels 2020

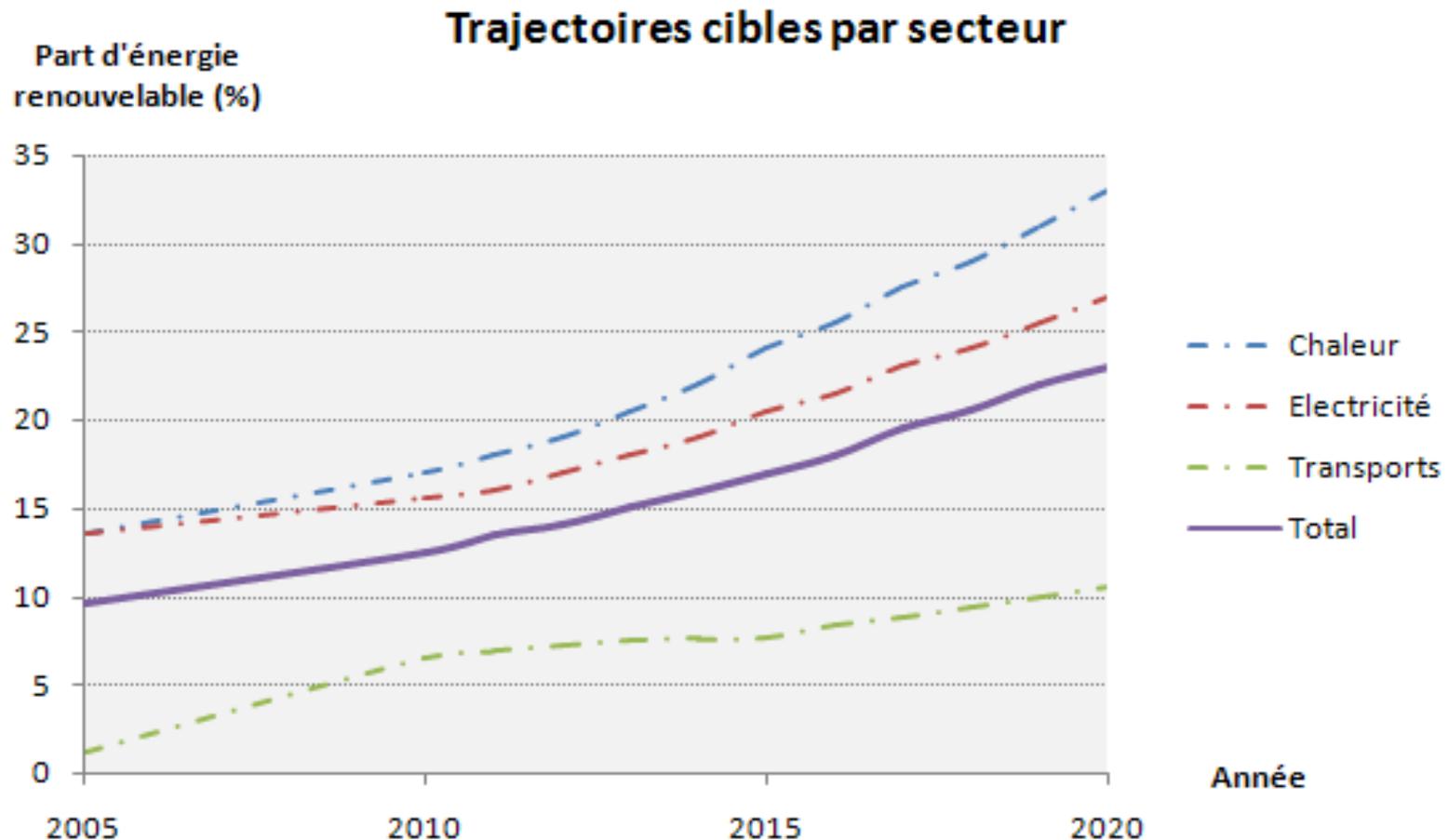
# Les objectifs EnR 2020

La France s'est fixée des objectifs ambitieux à l'horizon 2020 :



# La trajectoire de développement des EnR pour atteindre ces objectifs

Cette trajectoire est décrite en détail dans Plan national d'action en faveur des énergies renouvelables (PNAER) remis à la Commission européenne en juillet 2010



# La Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de production d'électricité

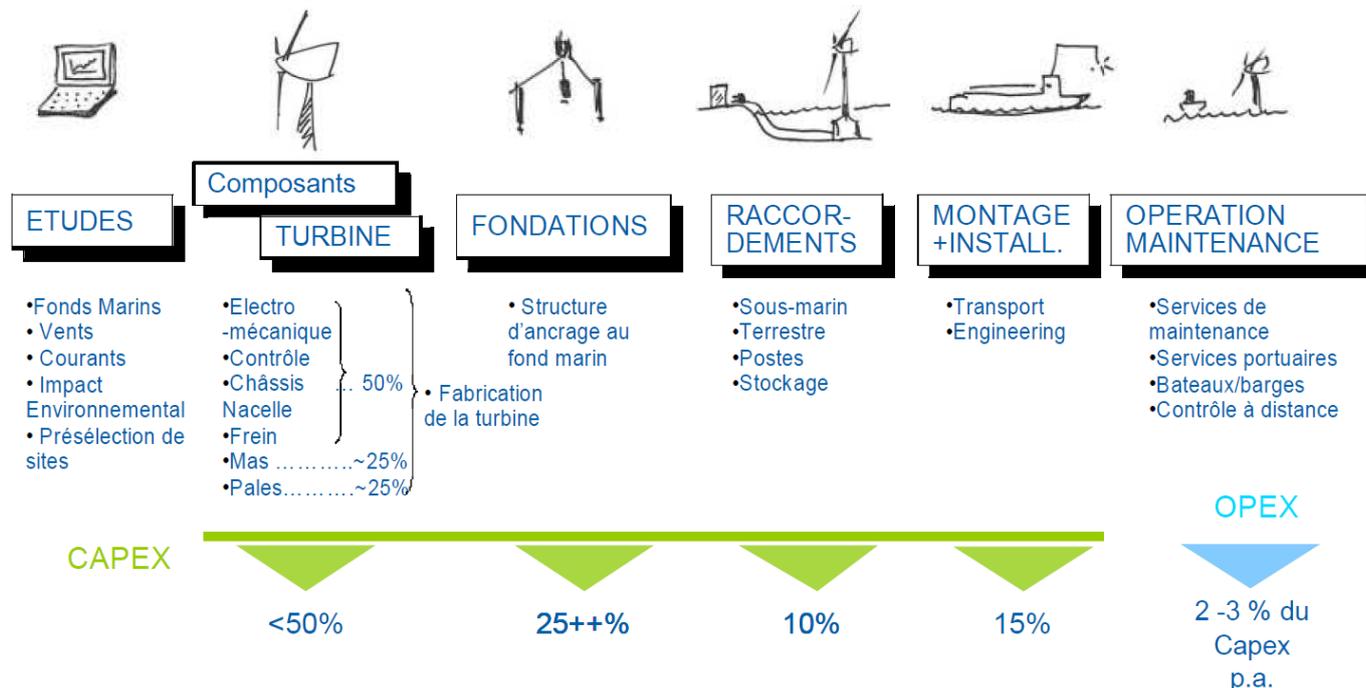
Pour l'électricité, les objectifs de développements des EnR en 2020 sont déclinés par filières en terme de parc installé :

- 5 400MW pour le solaire
- + 2 300MW pour la biomasse
- +3TWh et 3 000MW pour l'hydroélectricité
- 25 000MW pour l'éolien dont
  - 19 000MW pour l'éolien terrestre
  - 6 000MW pour l'éolien en mer

# Les avantages de l'éolien en mer

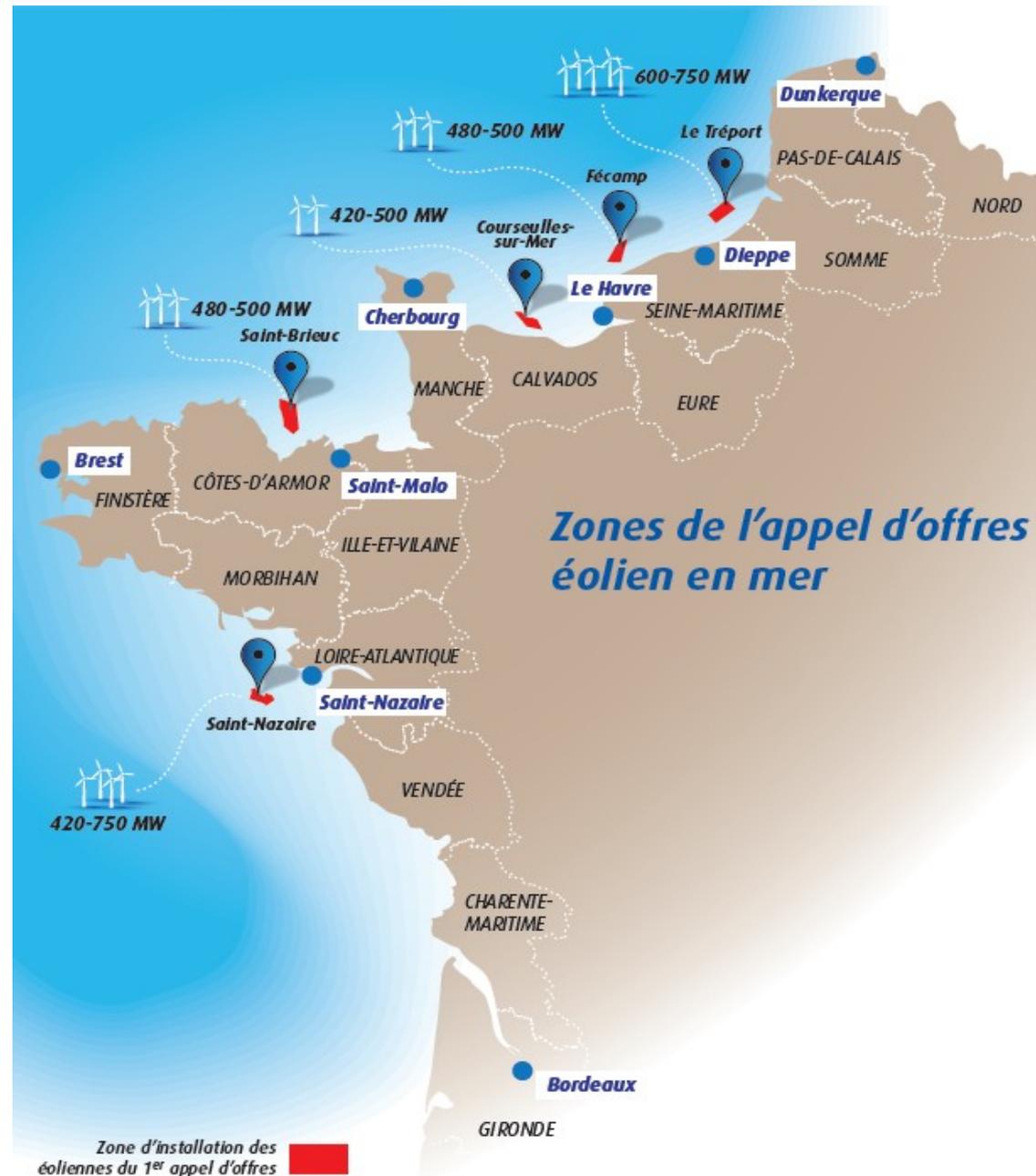
L'éolien en mer présente des avantages par rapport à la production éolienne terrestre :

- Le vent souffle plus fort
- Le vent souffle de manière plus régulière
- L'impact paysager peut être plus limité
- Une part importante de la valeur ajoutée est nécessairement locale



# L'appel d'offres éolien en mer (1/2)

- L'appel d'offres lancé le 11 juillet 2011 portait sur sur 3000MW répartis sur 5 zones
- Cette stratégie permet :
  - développement ordonné sur le domaine maritime
  - adaptation du prix d'achat aux conditions des différents sites
  - optimisation des conditions de raccordement
  - visibilité pour l'émergence d'un tissu industriel



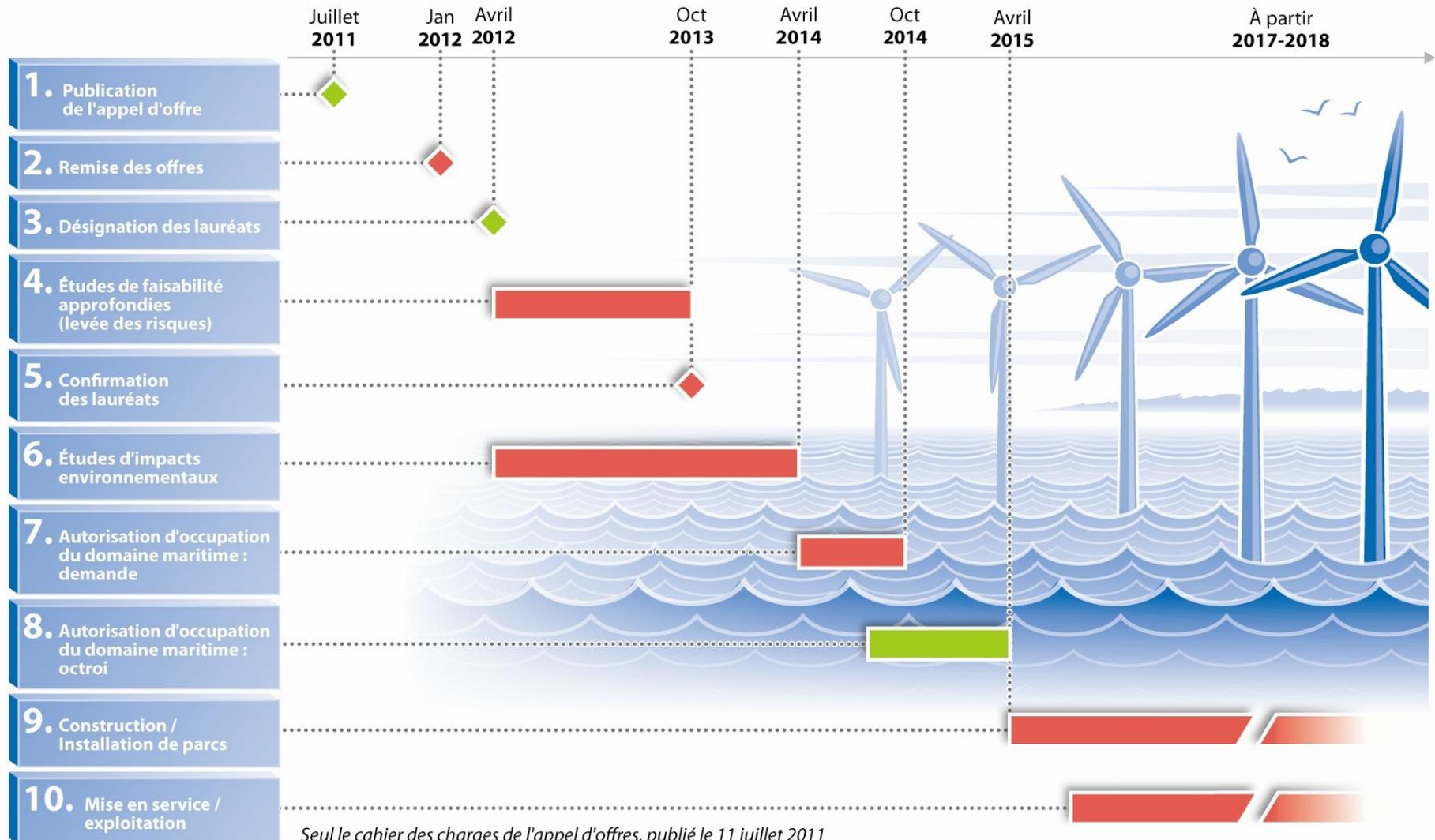
# L'appel d'offres éolien en mer (2/2)

- Offres remises à la CRE en janvier 2012
- Les offres ont été évaluées par la CRE sur la base du prix de l'électricité, du volet industriel, et de la prise en compte des usages de la mer et de l'environnement
- Lauréats annoncés en avril 2012
  - Eolien maritime France à Fécamp, Courseulles et Saint-Nazaire
  - Ailes marines SAS à Saint-Brieuc
  - Pas de lauréat au Tréport



# La suite de la procédure

## Le 1<sup>er</sup> appel d'offres éolien en mer en dix étapes clés

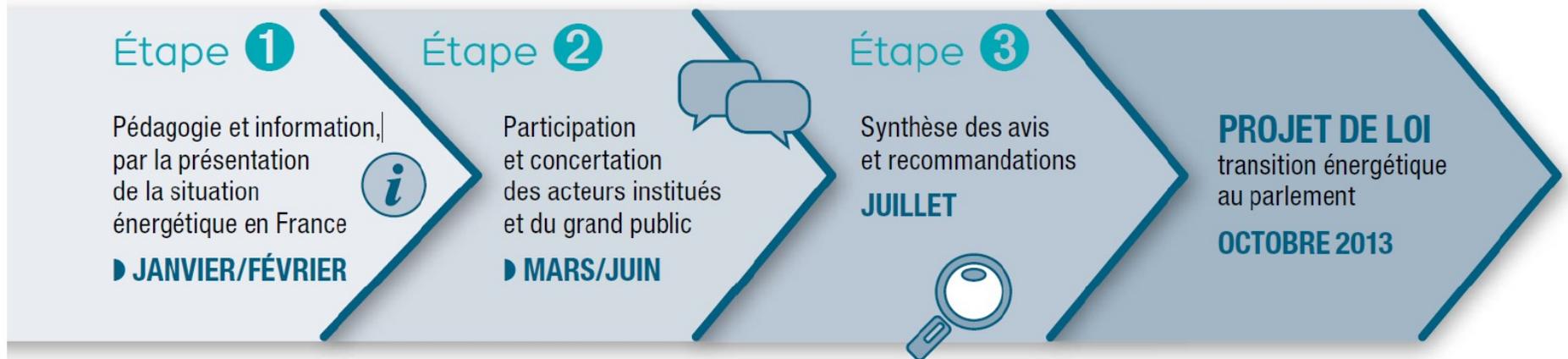


Seul le cahier des charges de l'appel d'offres, publié le 11 juillet 2011 sur le site Internet de la Commission de régulation de l'énergie, fait foi

# Le 2ème appel d'offres éolien en mer

- Lancé le 18 mars 2013, avec une remise des offres auprès de la CRE prévue le 29 novembre 2013.
- Sur deux zones pour une puissance maximale de 1000 MW :
  - Le Tréport (500 MW)
  - Iles d'Yeu et de Noirmoutier (500 MW)

# Le débat sur la transition énergétique est en cours



## Quatre grandes questions :

- Comment aller vers l'efficacité énergétique et la sobriété ?
- Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ?  
Quels types de scénarii possibles à horizon 2030 et 2050, dans le respect des engagements climatiques de la France ?
- Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?
- Quels coûts et quel financement de la transition énergétique ?

# FIN

